

Des drones au service des vignerons



Frédéric Hemmeler, de la société Fly and Film, en pleine démonstration de sulfatage des vignes à l'aide d'un drone.

HELOISE MARET.

PAR MATHIEU RODUIT

Une start-up a présenté une solution novatrice pour le sulfatage des vignes. Les vignerons sont conquis, mais des obstacles doivent être surmontés.

Sulfater ses vignes, peu important le jour ou l'endroit et sans effort, une utopie? Pas pour Alain Dorsaz, responsable de TTH Fully SA (Traitements – Travaux héliportés) et conseiller technique de Fenaco, une entreprise spécialisée dans les produits agricoles. L'ingénieur agronome croit en effet dur comme fer au drone viticole. *«En 1978, quand on sulfatait les vignes pour la première fois avec un hélicoptère, on nous a pris pour des fous. Depuis, c'est devenu la norme. Que dira-t-on quand on sulfatera avec des drones?»* s'enthousiasme Alain Dorsaz, qui a présenté hier l'appareil de la société valaisanne Fly and Film à plusieurs viticulteurs fullliérains.

Un système d'avenir

Il faut dire que cette nouvelle technologie pourrait simplifier grandement la tâche des vignerons. Capable de voler à seulement cinquante centimètres des ceps de vignes, le drone offre effectivement une précision inégalée. En plus, contrairement à l'hélicoptère, il ne sulfate que les rangées de ceps, sans les espacements. Munie de six moteurs et large de 2 m 70, la machine se faufile sur tous les terrains et traite jusqu'à 100 hectares par heure. *«On peut aussi l'utiliser pour l'agriculture, les arbres et les parcs et jardins»*, ajoute Alain Dorsaz.

«C'est l'avenir!» s'exclame Christophe Dorsaz, encaveur. «Il nous épargne un travail pénible, le contact avec les produits chimiques, et nous permet d'être plus souples dans les traitements», poursuit-il, convaincu par le système. Anthony Baselgia, vigneron, va dans le même sens que son alter ego: «Le drone peut nous faciliter la tâche. Il nous demande moins d'efforts. De plus, son prix (40 000 francs) est raisonnable.» A l'exemple de ces deux vignerons, plusieurs se sont dits prêts à faire l'acquisition d'un drone viticole.

De nouvelles perspectives

«Le drone engendre de nouvelles perspectives de traitement des maladies de la vigne. En effet, on peut l'utiliser sur demande et avec de nombreux types de produits. Ce n'est pas le cas avec l'hélicoptère», vante Alain Dorsaz. Ce dernier envisage également de créer une plateforme où chaque vigneron pourrait réserver un drone un jour à l'avance. «Pour déplacer un hélicoptère, il faut donner son programme en décembre, explique-t-il. Du coup, avec cet outil, on peut s'adapter plus facilement aux changements météorologiques.»

Quelques bémols

Pour l'heure, le drone n'a qu'une autonomie de vingt minutes environ. «C'est le grand hic, reconnaît Anthony Baselgia. Mais, je pense que d'ici à quatre ou cinq ans, cette autonomie augmentera.»

Autre obstacle à l'utilisation de drones viticoles, la législation n'est pas adaptée à de tels engins. «Une révision des lois sera nécessaire pour commencer la commercialisation du produit», concède Alain Dorsaz.

L'hélicoptère a-t-il donc du souci à se faire? «Le drone ne le remplacera pas, mais les deux sont complémentaires», affirme Alain Dorsaz. Malgré ces bémols et étant donné les nombreuses occasions et perspectives qu'apporte cette technologie, on devrait bientôt voir ces drôles d'oiseaux voler dans les vignes valaisannes.

«C'est fantastique! L'appareil fait peu de bruit et est bien réglé avec un GPS. Il nous évite d'utiliser l'atomiseur. En plus, il n'est pas dangereux. Je serais prêt à changer ma manière de sulfater mes vignes. Ce système m'a l'air efficace et offre beaucoup de souplesse. De plus, le coût n'est pas plus élevé que celui d'un chenillard. Concernant les limites évoquées, je pense que l'autonomie pourrait être augmentée. Et il faudra aussi apprendre à le piloter, ce qui demandera un certain temps.»